



## COMMUNIQUE DE PRESSE : JOURNÉE NATIONALE DES VOIES VERTES

A l'occasion de la semaine européenne de la mobilité, l'association **Aprovel** organise, dans le département des Bouches-des-Rhône, la 10<sup>ème</sup> édition de la [journée nationale des voies vertes](#)

**Le samedi 21 septembre 2013**

Cette manifestation a pour objectif d'animer, de faire connaître

**la voie verte « Arles – Mas Thibert**

Ce [tronçon de 16 km](#) récemment ouvert au public et réservé à tous les usagers non motorisés, constitue un magnifique support pour des **balades depuis la ville d'Arles jusqu'au hameau de Mas Thibert** et son espace naturel protégé des [Marais du Vigueirat](#).

Cette section de la [véloroute ViaRhôna](#) sera inaugurée, ce jour-là, à 12 h à Mas-Thibert par le **Président du Conseil Général des Bouches du Rhône**.

De nombreuses animations seront proposées au départ (Pont Van Gogh) et à l'arrivée de la voie verte (Mas Thibert) mais également tout le long du parcours, voir le programme au dos.



Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, la ville d'Arles, la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, la Compagnie nationale du Rhône sont partenaires de cette journée.



Pour plus d'informations, contacter : Alain MICHEL [amichel@af3v.org](mailto:amichel@af3v.org) Tel : 06 71 88 16 14

# Programme

Samedi 21 septembre 2013

## ARLES PONT VAN GOGH

• **A partir de 9h00**, accueil des participants avec collation offerte. Parking à proximité. Animation artistique avec 2CV Libellule. Sur place, location vélo, 10 € la journée – contact Europbike.

**Mise à disposition de Vélos à Assistance Electrique offerte par la Compagnie Nationale du Rhône aux 30 premiers inscrits.** S'adresser à l'Office du Tourisme d'Arles au 04 90 18 41 20

- **10h00** : Départ du 1er groupe pour la balade à vélo de 20 km (ou 40 km si retour à vélo).

## PARKING DU PONT DE MOLLEGES (à 9 km au sud du Pont Van Gogh, accessible par D 35) :

- **10h00** : Départ des marcheurs pour la randonnée pédestre de 12 km.

• **11h00** : Départ du 2ème groupe de cyclistes pour la balade de 12 km (ou 24 km si retour à vélo). Regroupement avec le 1er groupe de cyclistes. Bouteilles d'eau offertes aux participants.

## HAMEAU DE MAS-THIBERT

- **De 11h30 à 12h00** : Arrivée des marcheurs et des cyclistes.

• **12h00** : **Inauguration officielle du nouveau tronçon de ViaRhôna par le Président du Conseil Général des Bouches du Rhône.** Buffet offert par le CG 13, animations musicales, danses et exposition des productions artistiques des enfants de l'école.

## MARAISS DU VIGUEIRAT

• **De 13h00 à 17h30** : Buvette, vente de produits locaux, restauration sur place, visites. Nombreuses animations festives. **Stands prévus, par la ville d'Arles, à l'occasion de semaine européenne de la mobilité.**

## TOUT AU LONG DE LA JOURNÉE

Car podium, checkup et petite réparation des vélos.

Retour possible des marcheurs et cyclistes par bus gratuit, (et camions benne pour les vélos) vers les deux points de départ. S'inscrire sur le stand de l'Aprovel, dès 13h00 pour les deux horaires possibles : 14h30 et 17h00.

Pensez à prendre vos antivols, anti-moustiques, anti coups de soleil pour cette journée « anti morosité » !

VOIR [CARTE DU PARCOURS ET DES ACCES](#)

## Règlement de la manifestation

1. La participation à la manifestation est libre, gratuite
2. Les participants doivent avoir un vélo VTT ou VTC en conformité avec l'équipement réglementaire
3. Chaque participant s'engage à respecter scrupuleusement les consignes de l'équipe organisatrice, identifiée par les gilets fluos, notamment en matière de sécurité :
4. les participants doivent rouler sur les voies indiquées par l'équipe organisatrice.
5. les participants ne doivent en aucun cas rouler sur les trottoirs.
6. les participants ne doivent pas dépasser la tête de cortège.
7. il est interdit de faire la course, de faire des acrobaties, de slalomer entre les participants et de manière générale d'avoir un comportement dangereux.
8. les participants doivent rouler à droite afin de laisser un passage permettant aux personnes assurant la sécurité du cortège de remonter celui-ci.
9. Les participants doivent avoir un comportement respectueux des autres usagers de la route.
10. Les enfants participent sous l'entière responsabilité de leurs parents.
11. L' Aprovel décline toute responsabilité pour les dommages corporels et matériels subis.
12. CHAQUE PARTICIPANT DOIT ETRE COUVERT PAR SA PROPRE ASSURANCE